



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.... 33
Présents..... 29
Représentés..... 3
Absente..... 1

Séance n° 7

DELIBERATION N° 2018DEL-FIN-141

Le 20 décembre 2018 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2018.

Sont présents :

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, B. Lorand Pierre, D. Lo Faro, C. Régina, J.P. Homasson, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, H. Issahnane, G. Suazo, K. Salim-Ouzit, F. Sans, C. Barbarian, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, A. Dapra, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, B. Durègne, Y.Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

H. Rigaud représentée par J. Ramiasa
A. Afantchawo représentée par P. Blas
V. Phalippou représenté par R. Roux

Absente

S. Nasser

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Bérengère Durègne est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET :

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Considérant la nécessité de revisiter les tarifs des activités calées sur l'année civile;

Après avis des commissions municipales ;

Ayant entendu son rapporteur, André Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 31 voix pour / 1 abstention (Y.Ladjici) ;

Article 1 : Modifie, pour l'exercice 2019, les tarifs municipaux tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les recettes afférentes seront imputées au budget 2019.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 22.12.2018



JEUNESSE

1 - Séjours ou mini-séjours

1.1 - Séjour hiver / Séjour été et Mini-séjour acheté :

Le tableau ci-après indique la fourchette de prix du séjour en % pour une tranche de quotients donnée.

Quotients	TARIFS	
Q1	20% à	24%
Q2	25% à	29%
Q3	30% à	34%
Q4	35% à	39%
Q5	40% à	44%
Q6	45% à	50%
Sans Quotient	80%	
Hors Commune	100%	

Une réduction de 25% est accordée à partir du 2^{ème} enfant si ce dernier participe à un séjour organisé par la commune.

1.2 - Séjour hiver / Séjour été et Mini-séjour construit avec et par les jeunes

Le tarif applicable se détermine comme suit : 33,33% du coût de revient supporté par la ville (coût du transport inclus sur la base du prix des transports en commun) arrondi à l'euro supérieur.

1.3 - Activités pédagogiques

Le Service Municipal de la Jeunesse propose des activités auprès d'organismes de loisirs. Une participation correspondant au tiers du coût de la prestation est demandée.

Stage multisports : 5.10 €

2 - Studio de répétition

	Forfait 2 h	Forfait 10 h	Forfait 20 h	Forfait 30 h
Chevillais	5,00 €	20,00 €	37,00 €	53,00 €
Hors Commune	10,00 €	41,00 €	72,00 €	103,00 €

Un chèque de caution de 150 € est demandé lors de l'inscription.

3 - Pole jeunes adultes

Une participation de 50% est demandée aux usagers pour les frais concernant la billetterie. La prise en charge maximum par le SMJ pour un billet s'élève à 75 €.

ENSEIGNEMENT / ENFANCE

Séjour de vacances, mini séjour et séjour jumelage

Réduction de 25% accordée sur le prix indiqué ci-après à partir du 2^{ème} enfant si ce dernier participe à un séjour organisé indifféremment par le service Enfance ou par le service Jeunesse.

Grille

Quotients	Tarifs		
Q1	20%	à	24%
Q2	25%	à	29%
Q3	30%	à	34%
Q4	35%	à	39%
Q5	40%	à	44%
Q6	45%	à	50%
Sans quotient	80%		
Hors commune	100%		

SPORTS

1 - Terrains d'entraînement ou gymnases pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises :

Séance (n'excédant pas deux heures)	Tarifs
Diurne	57,00 €
Nocturne	70,00 €

2 - Forfait annuel pour un entraînement stade ou gymnase pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises :

Séance (n'excédant pas deux heures)	Tarifs 2018
Club ou CE local	991,00 €
Club Hors Commune	1 388,00 €

3 - Compétitions sur stabilisé ou en gymnase pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises :

Forfait annuel de 173 euros.

4 - Tennis

Courts	
Par heure / Courts couverts	13,00 €
Par heure / Cours extérieurs	8,00 €

5 - Locations des gymnases aux collèges et lycées

- Lycée : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de + 1 %.
- Collège : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de + 1 %, sur le coût horaire de l'installation.

6 - Piscine et équipements

Droits d'entrée à la piscine	Tarifs
Tarif plein à la séance (adultes)	3,25 €
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes)	23,35 €
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	30,45 €
Tarif réduit à la séance pour les - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés	2,45 €
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus)	15,25 €
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	20,80 €
Carte d'abonnement annuel (valable 1 an à compter de sa date d'achat)	100,00 €
Carte d'abonnement annuel hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre (valable 1 an à compter de sa date d'achat)	109,60 €
Carte d'abonnement magnétique	2,05 €
Location d'aquabike (30 minutes)	3,05 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif plein incluse)	53,80 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif réduit incluse)	45,70 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif plein incluse) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	60,90 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif réduit incluse) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	51,25 €
Carte 5 entrées du 15/07 au 30/08 (horaires spécifiques dans le cadre de l'opération été)	5,10 €
Tarif horaire d'utilisation pour les établissements scolaires du second degré et l'association retraite sportive	78,15 €

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2019

7 - Restauration forum des sports

Prix d'un repas au forum des sports : 5,70 €.

8 - Nuit de l'eau

Application du tarif réduit d'entrée à la piscine soit 2.45 €.

Animation ponctuelle sur la piscine (en dehors de la nuit de l'eau) : 5 €

RELATIONS PUBLIQUES - VIE ASSOCIATIVE

1 - Salle familiale Simone de Beauvoir

Utilisation au bénéfice des habitants majeurs de Chevilly-Larue Période de location : du vendredi soir au dimanche soir (chèques de location et de garantie émis et signés par ces personnes)		
Créneau	9h - 17h	122 €
Créneau	18h - 4h	291 €
Créneau	9h - 4h	413 €
Créneau*	9h - 21h	236 €
Syndics de copropriétés pour les assemblées générales Période de location : du lundi au dimanche		
Forfait de 4h		155 €
Forfait de 2h		83 €
Cautions lors de l'inscription :		
305 € pour les bris de matériel et de mobilier		610 €
305 € pour les frais de remise en état (ménage)		

2 - Salle de quartier Léo Ferré, Jacqueline Auriol, gymnase Dericbourg et maison des associations Lucie Aubrac

Utilisation au bénéfice des habitants majeurs de Chevilly-Larue (chèques de location et de garantie émis et signés par ces personnes)		
Créneau	9h - 17h	122 €
Créneau*	18h - 4h	291 €
Créneau*	9h - 4h	413 €
Créneau	9h - 21h	236 €
Syndics de copropriétés pour les assemblées générales Période de location : du lundi au dimanche		
Forfait de 4h		153 €
Forfait de 2h		82 €
Cautions lors de l'inscription :		
305 € pour les bris de matériel et de mobilier		610 €
305 € pour les frais de remise en état (ménage)		

* Créneau proposé exceptionnellement

3. - Salles municipales.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2019

Les associations de Chevilly-Larue, les représentations syndicales et les représentations politiques locales bénéficient d'une mise à disposition des salles municipales à titre gracieux.

4 – Tarifs des consommations et prestations alimentaires proposées lors des manifestations municipales

Production en régie	Tarifs en €
Nature de la prestation	
Assiette composée	5.00
Barquette de frites	1,00
Soda/Jus de fruit (au verre)	1,00
Vin (au verre)	2,00
Bière (au verre)	2,00
Café (gobelet)	0,50
Bouteille eau Minérale (50cl)	0.50
Glaces	0.50
Repas complet	15.00

INSERTIONS PUBLICITAIRES

Un abattement de 30% est appliqué sur les tarifs publicitaires au bénéfice des commerçants et artisans dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 5.

1 – Révision tarifaire de l'ensemble des insertions publicitaires

1.1 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES Fixant les tarifs des insertions publicitaires pour le journal Municipal de Chevilly-Larue Tarifs H.T. en Euros pour une parution en quadrichromie

1/16 page (55mm x 25mm)	67	51	48	46	43	40
1/8 de page (92mm x 65mm)	211	169	156	147	137	100
1/4 de page (92mm x 135mm)	379	304	284	265	248	179
1/2 page (190mm x 135mm)	626	501	470	438	407	263
1 page (208mm x 295mm)	1 172	940	879	821	761	553
1 page 4 ^{ème} de couverture (208mm x 295mm)	1 271	1 016	953	872	827	599

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2019

1.2 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour l'agenda Municipal
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution

dimensions	quadrichromie	bichromie	Noir et blanc
1/16 de page	379	354	3081
1/8 de page	930	849	666
1/4 page	1384	1182	1014
1/2 page	2165	1684	1516
1 page	4222	3034	2366

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.3 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour le guide de la Ville
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	132
1/8 de page	337
1/4 page	658
1/2 page	1 225
1 page	2 072
4 ^e page de couverture	2 936

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.4 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour les publications municipales annuelles
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	64
1/8 de page	203
1/4 page	364
1/2 page	669
1 page	1 216
4 ^e page de couverture	1 535

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.5 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour les publications municipales de type programme à partir de 2 pages
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	46
1/8 de page	139
1/4 page	256
1/2 page	468
1 page	851
4 ^e page de couverture	1058

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.6 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour les plans de la Ville de Chevilly-Larue
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

dimensions	quadrichromie	bichromie	noir & blanc
1/16 de page format fini	269	196	142
1/8 de volet format fini	858	673	488
1/4 de volet format fini	1194	1025	810

Montant de la T.V.A. : 20%

Les supports sont fournis par l'annonceur.

ACTION SOCIALE / SANTE

1. Service de pédicurie au foyer des anciens (prix à la séance) :

Quotients	TARIFS
Q1	5,06 € à 8,23 €
Q2	8,24 € à 11,24 €
Q3	11,25 € à 14,73 €
Q4	14,74 € à 16,15 €
Q5	16,16 € à 17,42 €
Q6	17,43 € à 17,89 €
Sans Quotient	19,68 €
Hors Commune	22,09 €

2. Repas pris au foyer des anciens ou à domicile (prix du repas) :

Repas au foyer/AREPA

Quotients	TARIFS
Q1	1,35 € à 2,10 €
Q2	2,11 € à 2,87 €
Q3	2,88 € à 3,64 €
Q4	3,65 € à 4,42 €
Q5	4,43 € à 5,21 €
Q6	5,22 € à 6,02 €
Sans Quotient	6,81 €
Hors Commune	7,45 €

Repas à domicile

Quotients	TARIFS
Q1	1,48 € à 2,30 €
Q2	2,31 € à 3,18 €
Q3	3,19 € à 4,02 €
Q4	4,03 € à 4,87 €
Q5	4,88 € à 5,72 €
Q6	5,73 € à 6,60 €
Sans Quotient	7,33 €
Hors Commune	8,20 €

Pour les repas au foyer des anciens, le prix d'une boisson (café ou ¼ de vin) est de 0.66 €.

3. Service des aides à domicile (tarif horaire)

Quotients (une personne au sein du foyer)	TARIFS (une personne au sein du foyer)	Quotients (deux personnes au sein du foyer)	TARIFS (deux personnes au sein du foyer)
Q1	1,15 € à 1,26 €	Q1	1,48 € à 1,60 €
Q2	1,27 € à 2,17 €	Q2	1,61 € à 2,86 €
Q3	2,18 € à 2,54 €	Q3	2,87 € à 3,33 €
Q4	2,55 € à 6,00 €	Q4	3,34 € à 7,82 €
Q5	6,01 € à 10,96 €	Q5	7,83 € à 14,19 €
Q6	10,97 € à 14,90 €	Q6	14,20 € à 19,30 €
Sans Quotient	16,53 €	Sans Quotient	21,26 €
Hors Commune	16,55 €	Hors Commune	21,33 €

Le dépassement des prises en charge et des interventions ponctuelles est indexé sur le tarif allocation personnalisée d'autonomie.

4. Cours de langue française (à l'année) :

Les frais d'inscription sont constitués d'une cotisation annuelle de 15.30 € puis une participation de 5.20 € par trimestre.

5. Sortie des familles

Catégorie	TARIFS
Plus de 16 ans	10,20 €
De 6 à 16 ans (25 ans si étudiant)	5,10 €
Moins de 6 ans	Gratuit
Chômeurs - RSA	6,10 €

Le paiement est effectué à l'inscription.

ETAT CIVIL

Concessions	Tarifs
Décennale adulte	139,00 €
Décennale enfant	73,00 €
Trentenaire	742,00 €
Cinquantenaire	1 715,00 €

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2019

Taxes funéraires	Tarifs
Taxe d'inhumation	56,00 €
Droit de séjour en caveau provisoire 1er mois	34,00 €
Jours suivants	4,00 €

AUTRES TARIFS

1 - Reproduction de documents par les photocopieurs et les imprimantes mis à la disposition du public

1.1 – Accueil hôtel de ville

- document 0,20 € la photocopie (monnayeur)

2 – Médiathèque

La non restitution des emprunts à la médiathèque entraîne le remboursement au prix d'achat de ces derniers.

Les DVD étant soumis à des droits spécifiques, un forfait de 30 € est demandé.

Tarif de 0.50 € pour la vente de documents/livres selon des valeurs de critère et conservation.

L'inscription est annuelle et gratuite pour toute personne non chevillaise qui est scolarisée à Chevilly-Larue ou employée de la ville de Chevilly-Larue

Tarif appliqué au renouvellement de l'adhérent.

3 - Tarif de locations des jardins familiaux

Les tarifs d'occupation des jardins familiaux demeurent inchangés à 20cts/m2.

4 - Tarif de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux

Le tarif à la tonne est fixé à 245 €.

5 - Marché forain

Tarifs en €

Le mètre linéaire de façade et pour une profondeur maximale de deux mètres

Commerçants abonnés 2.31€ HT

Commerçants non abonnés 2.84€ HT

Redevance d'animation et par séance 2.1€ HT

6 Marché de Noël

Exposants artisans

1 stand : 120€

2 stands : 180€

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2019

Emplacement sans stand : 80€

Commerçants Chevillais :

1 stand : 100€

2 stands : 150€

Associations Chevillaises : gratuit

7 - Droits de voirie

COMMERCES SEDENTAIRES

Tarifs annuels

A/ Etalages, vitrin mobile, rôtisserie, présentoir	60 €/mètre linéaire pour 0,6 m de saillie avec majoration par saillie supplémentaire ou fraction de 0,2 m
B/ Stop-trottoirs (menus, drapeaux, etc)	50 €/unité
	150 €/deux unités
C/ Terrasse ouverte	15 €/m ²
D/ Terrasse semi-fermée	35 €/m ²
E/ Terrasse fermée	60 €/m ²

COMMERCES AMBULANTS

A/ Camion mobiles (food-trucks)	40 €/séance
B/ Commerces abonnés au marché	120 €/an pour les jours en dehors des jours de marché
C/ Bulles de ventes immobilières	150 €/m ² /trimestre
D/ Commerce ambulant (hors food truck)	350/an pour une journée par semaine

CHANTIER

A/ Bennes, échafaudages, palissades, bungalow, cabanes de chantier	15 €/m ² /semaine à compter du 3ème jour d'occupation
B/ Réservation ou immobilisation de places de stationnement	15 €/place/semaine à compter du 3ème jour d'occupation



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf : PE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Fixation des tarifs municipaux 2019

La révision des tarifs municipaux s'effectue selon deux périodes coïncidant avec les rythmes des activités concernées. Ainsi, les tarifs des activités calées sur le cycle scolaire sont révisés au mois de juin pour application au 1^{er} septembre suivant. La présente délibération vise à mettre à jours les tarifs comptant pour l'année civile 2019.

Elle propose de revoir ou valider les tarifs des activités de la jeunesse, des relations publiques, de l'action sociale, des sports, de la communication, de l'état civil, et de diverses activités comme les droits de voirie ou encore la taxe de séjour.

Les hypothèses présentées tiennent compte des prévisions gouvernementales d'inflation 2018 qui devraient rester faibles autour de 1.8%. Aussi, il est proposé une augmentation fixe de l'ensemble des tarifs communaux de 1.5 % pour l'année 2019.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la délibération fixant les tarifs municipaux de l'année scolaire 2019.

Vu,
La Directrice générale des services.